

Près de Roissy, à la rencontre d'étrangers enfermés trois mois pour être expulsés. Ou pas

PAR MATHILDE MATHIEU
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 24 AVRIL 2019

Près de Roissy, Mediapart a pu rencontrer des étrangers enfermés en vue de leur expulsion. Depuis la « loi Collomb », ils risquent 90 jours de rétention, au lieu de 45. « *C'est mentalement qu'il faut tenir* », disent-ils. Beaucoup seront finalement libérés. Reportage.



Demba, qui se déclare mineur, se bat pour le sortir du centre de rétention

En le voyant traverser la cour, avec ses godillots et sa combinaison de travail à bandes fluo, on se dit qu'il vient couler du béton ou réparer les barbelés. Drissa* entre finalement dans le bâtiment du fond, celui des chambres et douches. Pour la plomberie peut-être ?

Une heure plus tard, assis sur le matelas d'un lit superposé, ce Malien de 38 ans, dont 15 passés en France, est abasourdi. Sa tenue d'ouvrier est repliée dans « sa » nouvelle penderie. Vide. « *Ils m'ont arrêté sur le chemin du travail alors que j'allais au garage* », souffle-t-il.

Drissa n'est pas le seul à avoir été ainsi projeté entre ces murs de brique. Mamoudou lui aussi a été interpellé « *en sortant du bus* » alors qu'il allait « *prendre le train de 7 heures pour le boulot* ». Idem pour cet Haïtien, au milieu de la cour : « *J'étais en train de faire l'enduit sur le chantier, ils m'ont attrapé.* » Ou

encore Suren, un Sri Lankais contrôlé dans une station du RER : « *J'ai montré mon passe Navigo mais ils ont demandé les papiers.* »



Abdoulaye, ivoirien, « en France depuis 2011 », en rétention « depuis cinq jours » quand on le rencontre.

Au centre de rétention administrative (CRA), Drissa est juste le dernier arrivé, sans un bagage, sans même son téléphone, confisqué lors de la « fouille » comme tous les appareils dotés d'une caméra. S'il a suffisamment d'argent, il pourra s'en racheter un, sommaire, au bureau tenu par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (sous tutelle du ministère de l'intérieur), qui n'intègre plus grand monde à ce stade mais distribue des cigarettes et doit s'occuper de récupérer les salaires auprès des employeurs.

« *C'est vrai que je n'ai jamais eu de papiers*, admet le Malien, qui dit bosser au noir depuis une dizaine d'années, faute de patron prêt à le déclarer. *J'ai déjà fait une demande de titre de séjour "travail" mais elle a été refusée.* »

Désormais visé par une « *obligation de quitter le territoire français* » (OQTF) signée par un préfet, le voilà enfermé au Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), à deux pas de l'aéroport Charles-de-Gaulle, l'un des plus gros centres de rétention administrative de France, soit 240 places réparties entre le CRA 3 (réservé aux hommes) et le CRA 2 (doté d'une zone pour les femmes et familles avec enfants), sous les caméras panoptiques de la police aux frontières (PAF).

Tous « *ont vocation à être éloignés* », comme dirait le ministère de l'intérieur, dans l'une de ces litotes dont il a le secret. C'est-à-dire expulsés.



À l'intérieur du CRA du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne).

En réalité, sur l'ensemble des CRA métropolitains, moins de la moitié des retenus le sont effectivement (40 % en 2017 environ), en particulier parce que l'administration doit obtenir au préalable, auprès des pays d'origine, qu'ils reconnaissent leurs ressortissants et fournissent des « laissez-passer ».

Or nombre de consulats peinent ou rechignent à en délivrer, comme ceux du Maroc, de l'Algérie, du Mali, de la Guinée ou encore de la Côte d'Ivoire, au point qu'un ambassadeur spécial a été nommé par Emmanuel Macron, **à la fin 2017**, pour leur mettre diplomatiquement la pression.

Rejoint dans sa nouvelle chambre par un compatriote, Drissa écarquille soudain les yeux et répète, incrédule : « *Ça fait déjà deux mois que t'es ici ?!* »

Depuis le 1^{er} janvier, la durée de rétention autorisée est en effet passée de 45 à 90 jours, soit un doublement de l'enfermement dont peuvent « jouer » les préfets (sous le contrôle des juges qui valident les prolongations par

tranches, après 2 jours de présence, 30, 45, puis 60). Passé 90 jours, c'est fini : la PAF est obligée d'ouvrir ses grilles.



MM

Dénoncée par toutes les associations de défense des droits des étrangers, cette réforme, mijotée par Gérard Collomb en 2018 dans sa loi « asile et immigration », est censée permettre de récupérer davantage de laissez-passer, et donc de doper le taux de renvois effectifs aux pays.

À 25 ans, Nguipinidji fait ainsi partie des tout premiers étrangers en France à subir trois mois de rétention. « *Je suis le plus ancien ici, j'en suis à 87 jours !* lance ce Centrafricain quand on le croise. *Et c'est dur.* »

Si les CRA ne sont pas des prisons, ils s'en rapprochent – bien que le séjour irrégulier en France ne constitue plus un délit depuis des années. Les nuances ? Des associations sous contrat (la Cimade au Mesnil-Amelot) disposent de bureaux où chacun peut théoriquement préparer ses recours, contester la régularité de son placement, de son futur éloignement, avec à la clef, sur décision des juges, quelques libérations.

Les visites sont en principe autorisées dans des box dédiés, ainsi que les allers et venues dans la cour, où sont scellés deux Baby-foot, un allume-cigare en

panne, un Publiphone (qui permet de recevoir des appels mais pas d'en passer) ou encore une aire minimaliste de jeux pour enfants.



MM

En réalité, après avoir visité quatre centres en 2018, dont celui du Mesnil-Amelot, la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté Adeline Hazan, autorité administrative indépendante, a **récemment** pointé des conditions d'hébergement dans les CRA « *déplorables* », un accès aux soins « *grandement insuffisant* » malgré la présence d'unités médicales, des actes médicaux pratiqués « *dans des conditions de fortune* », des « *activités indigentes* », le tout amplifié par des effectifs policiers « *incomplets* ».

« *Y a des problèmes de nourriture, s'indigne aussi Nguipinidji, débarqué dans l'hexagone à 13 ans par le biais du regroupement familial. Je pesais 75 kilos en entrant, j'en fais 62.* » Plus d'eau chaude dans son bâtiment, des punaises dans d'autres... Avec tous ces avions dans l'air, « *c'est surtout mentalement qu'il faut tenir. En détention, au moins, ma juge me donnait des permissions !* »

Car Nguipinidji a passé plusieurs années en prison avant d'écoper, à quelques semaines de sa sortie, **d'une interdiction du territoire français**, dégainée *in extremis* par le préfet. Dans ces cas-là, une escorte attend à la sortie de la prison, direction le CRA.

En l'occurrence, à quoi bon ? En trois mois ici, le jeune homme n'aura pas été présenté une seule fois à son consulat, qui n'a jamais proposé de rendez-vous, empêchant toute délivrance de « laissez-passer » – un classique pour la Centrafrique, pays en proie aux milices et qui vient de signer son huitième accord de paix en six ans.

« *Il a pourtant été maintenu en rétention* », dénonce la Cimade, qui rappelle qu'en l'absence de perspective réelle de renvoi, les juges peuvent refuser les prolongations. À quatre reprises, ils ont tamponné, forçant Nguipinidji à boire la coupe jusqu'à la lie.

Automatiquement libéré par la PAF le vendredi 19 avril, le Centrafricain s'en est retourné chez sa mère, les poings serrés, soixante kilomètres plus loin.



Nguipinidji, ressortissant de la République centrafricaine, arrivé en France à 15 ans

Automutilations

« *Depuis des années, 80 % des éloignements se font dans les trois premières semaines de rétention, rappelle Louise Lecaudey, juriste et salariée du CRA au Mesnil-Amelot. L'allongement ne va donc rien changer, ou alors à la marge, la France n'ayant pas de pouvoir de contrainte sur les autorités étrangères. Sauf qu'ici, ce sera toujours plus de souffrances.* »

À ce stade, difficile d'établir un premier bilan. D'après des chiffres compilés par la Cimade entre janvier et mars 2019 dans les 7 CRA où elle travaille, 32 étrangers auraient été éloignés après 45 jours, soit

1,4 % des personnes enfermées, taux qui frise le ridicule. Mais l'association elle-même recommande de manier ces résultats provisoires avec prudence.



Les retenus ont accès à des consultations juridiques dans les bureaux de la Cimade, présente dans plusieurs CRA au titre d'un marché public passé avec le ministère de l'intérieur (de même que Forum Réfugiés-Cosi, France terre d'asile ou encore l'Ordre de Malte).

« *C'est trop tôt, insiste le directeur interdépartemental de la PAF du Mesnil-Amelot, Pierre Bordereau. Je ne peux pas vous dire combien de laissez-passer consulaires de plus on a obtenus... On en a obtenus.* » Il se félicite surtout que, pour l'instant, la réforme n'ait « *pas alourdi la durée moyenne [de séjour], toujours de 18 jours.* »

En fait, le commissaire divisionnaire donne l'impression de ne pas déborder d'enthousiasme pour cette mesure phare de la « loi Collomb », **votée au nom de l'efficacité**. « *Il y a des préfectures qui ont maintenu [en rétention] des personnes au-delà de 45 jours avec des perspectives d'éloignement très faibles ou pas avérées* », lâche-t-il. Notamment des « *personnes réputées dangereuses* » que certains préfets semblent peu pressés de retrouver sur la voie publique – et surtout pas la leur.

Tous ont en effet en mémoire l'attentat de la gare de Marseille en 2017, perpétré par un Tunisien sans papiers interpellé la veille à Lyon, mais laissé libre sans rétention – le préfet du Rhône avait été limogé **dans la foulée**.

S'agissant des 90 jours, Pierre Bordereau évoque surtout des « *effets psychologiques sur les retenus* ». « *On le ressent par plus d'incidents, plus de violences.* » En lien direct ? « *C'est difficile de faire des corrélations, il y a des coïncidences... C'est peut-être la faute à pas de chance. Là, c'est calme, mais on a eu des communautés qui se sont affrontées [en début d'année], un regain de violence inexpliquée.* »

Il constate aussi « *une hausse des escortes médicales* » pour des soins ou examens à l'hôpital, comme si l'unité médicale du CRA, se plaçant désormais dans le contexte des trois mois de rétention, envisageait davantage de traitements lourds.



Ce jeune Afghan «attend» un vol pour le Danemark, premier pays de l'UE où ses empreintes ont été enregistrées. La France peut donc l'y transférer sans examiner sa demande d'asile (d'après le règlement dit «de Dublin»).

Avec sa cheville qui a doublé de volume, Nadjib, lui, se sent sacrifié. Arrivé à Paris en 2017 via la Turquie et l'Allemagne, il sort tout droit de la prison de Fresnes. « *Je me suis cassé le pied là-bas en tombant du deuxième étage, raconte ce Maghrébin, Algérien selon l'administration, Marocain quand on l'interroge. Au moins là-bas, j'avais des béquilles, des protections, de la rééducation. Ici, que du Doliprane !* »

Pour dénoncer ces conditions d'enfermement et des violences policières, une grève de la faim a explosé en janvier, phénomène d'habitude sporadique, cette fois étendu à plusieurs CRA, **et avec des dizaines d'étrangers mobilisés**.



Soufiane veut montrer ses conditions de rétention, notamment ces toilettes aux verrous cassés. A 34 ans, il a demandé l'asile en France, affirmant avoir fui le Sahara occidental et risquer sa vie là-bas en raison d'engagements en défense du peuple saharoui.

En entendant ces estimations, la cheffe du CRA 2 intervient. « *Ils peuvent manger avec leurs proches pendant les visites et s'acheter des friandises au distributeur, à partir de là, c'est pas des grèves de la faim.* »

De même, elle évoque de « fausses tentatives de suicide », destinées selon elle à échapper aux embarquements – normalement, les vols sont affichés à l'avance pour que chacun puisse prévenir ses proches. C'est vrai, « des retenus gardent les lames de rasoir [de leur kit d'hygiène – ndlr] pour des automutilations, pour manifester leur non-envie de partir. Mais certains les avalent après les avoir emballées avec du scotch... »

« En fonction de l'avis du médecin, ça repousse l'éloignement, ça ne l'empêche pas », souligne la commandante, à qui on ne la fait pas.

Dans un rapport sur « la prise en charge sanitaire » en CRA (publié en février), la Contrôleure Adeline Hazan regrettait que « la demande de soins psychiatriques se heurte à un soupçon d'instrumentalisation ». Alors que nombre de retenus souffrent d'« idées suicidaires », de « dépressions », de « troubles post-traumatiques » (qui ne touchent pas seulement ceux passés par la Libye), l'ancienne magistrate jugeait « fréquent d'entendre les professionnels [en rétention] minimiser et banaliser les troubles psychiques ».



Chinois de 35 ans, Qiu s'accroche à ces quelques lignes de français: «Je suis chrétien. Si je retourne en Chine, la seule chose à laquelle je fais face est la mort.»

Lancée, la cheffe du CRA 2 tient quant à elle à partager ce souvenir : « [Un retenu] avait avalé un ôte-agrafes... » Un quoi ? « Un ôte-agrafes. Il avait mis du chewin-gum pour le maintenir fermé mais ça s'est ouvert dans l'œsophage, à cause des sucs gastriques. Ça a pu être retiré et il a pris son vol le lendemain. J'ai encore la radio dans mon bureau. »

Avant de ressortir, la commandante montre, au détour d'une chambre « familles », le dispositif « anti-pincement » de doigts installé sur les portes, pensé pour les enfants.

La peur des « avions cachés »

Si aucun mineur n'est enfermé ce jour-là, plusieurs ont encore dormi ici en 2019, la majorité des députés LREM ayant **maintenu** la possibilité de placer des familles avec enfants lors de l'examen de la « loi Collomb » (**malgré des tentatives d'interdiction dans leur propre camp**).

Sur notre passage, une Arménienne de 60 ans, veuve, râle contre « le nettoyage mal fait ». « Ils sont passés ce matin mais ça sent mauvais encore », peste Svetlana en montrant les douches où pend un peu de linge, alors que la direction vient de relativiser la saleté en glissant que le ménage du jour n'est pas encore passé.



Arménienne, Svetlana explique dans un français défaillant qu'elle a perdu son mari et qu'elle vit depuis dix ans à La Rochelle, où résiderait aussi sa fille.

« Ça me gratte à cause des toilettes sales, se plaint surtout Suzzan, une Nigériane, la main sur son entrejambe. Et j'ai des problèmes de constipation tels que je me suis évanouie la semaine dernière, j'ai dû être hospitalisée. » Une journée loin du CRA, pas une de plus.

En anglais, Suzzan raconte qu'elle est arrivée à Paris en 2015, achetée par « une madame » qui lui a fait miroiter l'Europe. « Je lui devais 55 000 euros, j'ai payé seulement 10 000 pour l'instant, détaille la jeune femme de 26 ans, vêtue d'un short et d'un anorak, son

visage couvert de poudre blanche. *Je rembourse avec mon corps, c'est trop dur...* » À l'idée d'atterrir bientôt au Nigéria, elle apparaît en panique.



Nigériane, Suzzan confie qu'elle se prostitue, «victime de trafic humain», depuis au moins trois ans en France

« *J'ai fait le Juju là-bas* », un **rituel** prisé des réseaux de prostitution nigériens, du nom d'un objet confectionné avec des cheveux, des ongles voire du sang menstruel de la jeune femme, censé porter chance à la veille du départ. Il scelle en fait le contrat : si l'exilée fuit ou paye mal en Europe, le Juju se chargera de venger sa « mama » en jetant des sorts, la maladie ou la mort.

Alors que sa demande d'asile (déposée depuis le CRA) a peu de chances d'aboutir, les yeux de Suzzan s'embuent de larmes. « *On essaye de faire le lien avec le Comité contre l'esclavage moderne*, glisse Louise, de la Cimade. *Mais dans ces conditions, c'est difficile.* »

Depuis quelques jours, Suzzan guette surtout les bruits derrière sa porte. Son angoisse ? « *Les avions cachés.* » Au CRA, les étrangers désignent ainsi les vols calés par la PAF dans le dos des intéressés, en général après deux tentatives d'embarquement ratées (déjouées par des coups, des automutilations, etc.). « *Ma voisine de chambre n'était pas affichée, puis un matin, la police est venue la chercher, s'indigne Suzzan. Pourquoi faire comme ça, sans rien dire aux personnes ?!* »

« *Ils vont me scotcher et m'envoyer de force* », prédit aussi Demba, un jeune Mauritanien qui déclare avoir 17 ans, deux refus d'embarquement à son actif. À plusieurs reprises déjà, il a réussi à traverser la Méditerranée : d'abord en 2016, pour être pris en charge comme mineur en Espagne, jusqu'au jour où

des tests osseux ont déclenché son renvoi au pays ; puis en 2018, avec l'intention cette fois, une fois descendu du Zodiac, de rallier la France au plus vite.



Demba, qui se déclare mineur, se bat pour le sortir du CRA

Mais en février dernier, catastrophe. À l'occasion d'un contrôle d'identité en région parisienne, ses empreintes «matchent» avec une vieille demande de visa déposée depuis la Mauritanie, dans laquelle il avait indiqué 1996 comme date de naissance –tant qu'ils sont encore au pays, nombre de jeunes d'Afrique de l'Ouest tentent de dégoter des visas réservés aux majeurs, quitte à se vieillir. Pour la préfecture, pas de doute, il est majeur. Et voilà Demba claquemuré au CRA depuis plus de 45 jours, sans acte de naissance ni rien pour tenter de démontrer son âge.

« *Ma mère est morte en Mauritanie l'année dernière, assure-t-il. Alors, mon père [se démène], il me paye un avocat, il n'arrête pas d'appeler le consulat...* » Il faut dire que cet homme vit en France depuis plus de trente ans déjà.

Vlaznim, lui aussi, a fait capoter son dernier embarquement. Et ce Kosovar, placé en rétention début mars, atteint d'hypertension et d'une maladie intestinale, a eu visiblement raison de s'accrocher : le médecin du CRA a fini par estimer son état de santé « incompatible » avec une expulsion par avion.

En soi, ce type de certificat ne suffit pas, les préfectures ayant le droit de passer outre – et elles ne s'en privent pas. Néanmoins, après notre visite, un juge des libertés et de la détention a fini par ordonner une remise en liberté, permettant à Vlaznim de retrouver sa femme. Dix jours avant son arrestation, cette Française venait d'accoucher de leur fils.

Boîte noire

Après des années de batailles (*chroniquées ici et là par ma collègue Carine Fouteau*), les journalistes ont obtenu en 2016 le droit de visiter les centres de rétention administrative (**grâce à un décret signé de Bernard Cazeneuve**). Nous pouvons le faire seul, en déposant une demande à l'avance, ou sur les pas de parlementaires, qui ont le loisir de se présenter à l'improviste. *sollicitant fortement les personnels* ».

Toutefois, la préfecture de Seine-et-Marne m'a imposé plusieurs mois d'attente, d'abord sans réponse, puis affirmant qu'une « *visite de journalistes* [semblait]

difficilement envisageable sur un plan matériel », « *le taux d'occupation du centre du Mesnil-Amelot étant actuellement élevé – plus de 90 % en moyenne – sollicitant fortement les personnels* ».

Après que Mediapart a fini par évoquer un recours en justice, il se trouve que nous sommes rapidement tombés d'accord sur une date. Le reportage a pu ainsi se dérouler le 16 avril dernier, sur toute la journée, en présence ponctuellement d'une salariée de la Cimade et en permanence de policiers (pour des motifs de sécurité selon la direction), qui sont toutefois restés à distance pendant la plupart des interviews.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.